



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Information concernant le chantier de cartographie des cours d'eau mené par les services de l'État

Vu l'instruction gouvernementale du 3 juin 2015 relative à la cartographie et l'identification des cours d'eau sur l'ensemble du territoire métropolitain et à leur entretien

Considérant l'organisation de cette mission retenue en Haute-Marne suite à la consultation des principaux partenaires

Considérant qu'il n'est techniquement pas envisageable de prendre contact avec l'ensemble des propriétaires concernés en spécifiant une date de visite au vu du grand nombre de propriétés privées pouvant être traversées par un écoulement

Une réunion animée par un agent de la direction départementale des territoires et à laquelle toute personne peut assister est prévue dans la commune de :

DAMMARTIN-SUR-MEUSE le Mardi 11 juin 2019 à 9h30 à la mairie

L'objet de cette réunion est d'expliquer la démarche des services de l'État et de recueillir les connaissances sur les écoulements déjà recensés.

Chaque écoulement sera ensuite expertisé sur le terrain à la suite de cette réunion et si besoin dans les semaines suivantes.

Lorsqu'un écoulement se trouve sur une propriété privée close (hors prairies), il appartient aux agents de prendre contact avec le propriétaire, en se présentant à son domicile. Si celui-ci n'est pas présent, l'agent devra alors repousser sa visite sur l'écoulement à un autre moment.

Cependant, il peut arriver que ces agents se retrouvent dans une propriété privée en ayant longé un écoulement traversant précédemment une forêt, une pâture, etc. Ils peuvent alors méconnaître le statut de la propriété, ou avoir besoin de couper au plus court pour poursuivre leur mission. Les agents devront dans ce cas se présenter immédiatement à toute personne en vue, sans pour autant rechercher impérativement la prise de contact si l'endroit semble désert.

Dans le cas où le propriétaire – par présentation spontanée de l'agent à celui-ci ou ultérieurement – souhaite le départ de l'agent de la propriété, celui-ci se plie immédiatement à la demande, et transmettra un rapport de l'incident au chef de service.

Pour plus d'informations sur ce chantier de cartographie des cours d'eau, vous pouvez consulter le site de la préfecture de la Haute-Marne, rubrique "Politiques Publiques", "Environnement, Eau, Biodiversité,...", "Eau et milieux aquatiques", "Eau", "Cours d'eau", "Cartographie des cours d'eau".

Affiché en mairie le.....